



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Projet de Loi de Finances 2017

Enseignement et recherche agricoles : 5 ans d'action (2012 – PLF 2017)

Présentation aux organisations syndicales

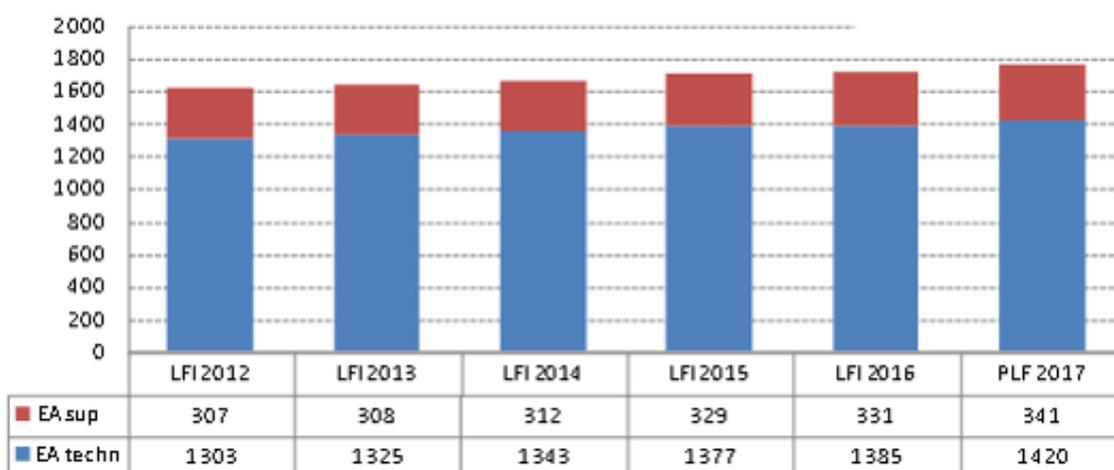
28 septembre 2016

1 / Un effort accru pour l'enseignement technique, l'enseignement supérieur et la recherche agricoles

11. Des moyens supplémentaires pour l'enseignement agricole

Le budget de l'enseignement agricole technique (Programme 143) et supérieur (Programme 142) a régulièrement augmenté, dans un contexte pourtant très contraint : la progression entre la LFI 2012 et le PLF 2017 atteint +150 M€, soit +9,3 %.

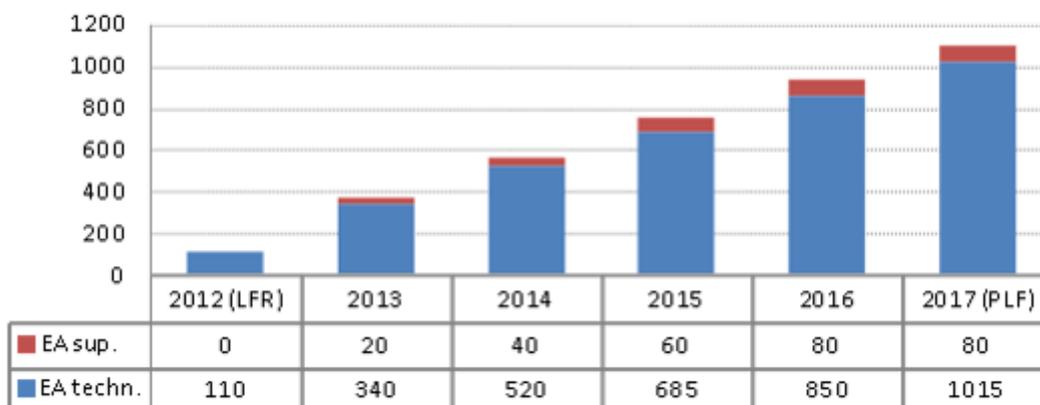
Evolution du budget de l'EA (P 142 et 143 - en M€)



En matière d'emplois, l'engagement du Président de la République de créer 1000 emplois supplémentaires dans l'enseignement agricole sera respecté. Entre les rentrées scolaires 2012 (au travers de la loi de finances rectificative) et 2017 :

- 1015 emplois nouveaux auront été créés dans l'enseignement technique, y compris les crédits permettant l'embauche supplémentaire dans les établissements des accompagnateurs de jeunes en situation de handicap (AVSI) et des assistants d'éducation,
- et 80 emplois nouveaux dans l'enseignement supérieur.

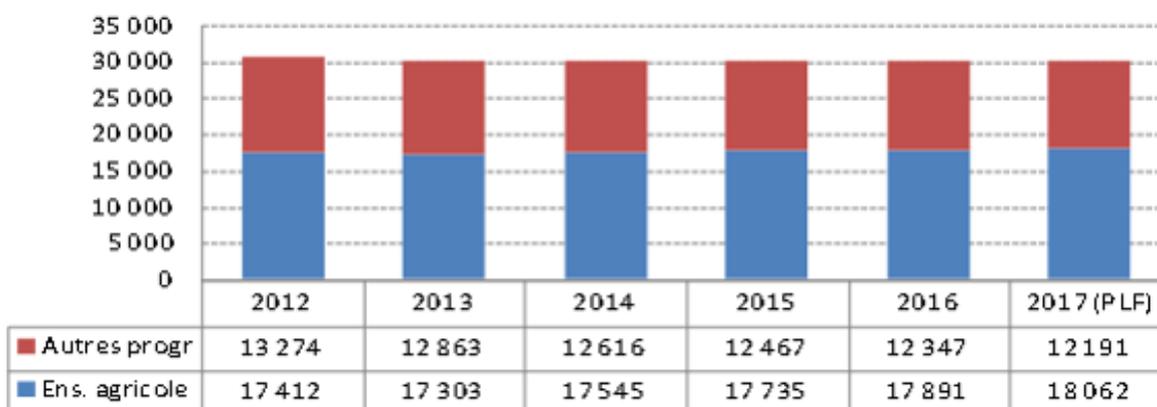
Emplois nouveaux créés dans l'EA depuis la rentrée 2012



Dans le plafond d'emplois du ministère, la part de l'enseignement agricole a augmenté, passant de 56,7 % en 2012 à 59,7 % en 2017 (PLF), conséquence directe de la priorité donnée à l'enseignement. Deux remarques sont nécessaires pour analyser ces chiffres :

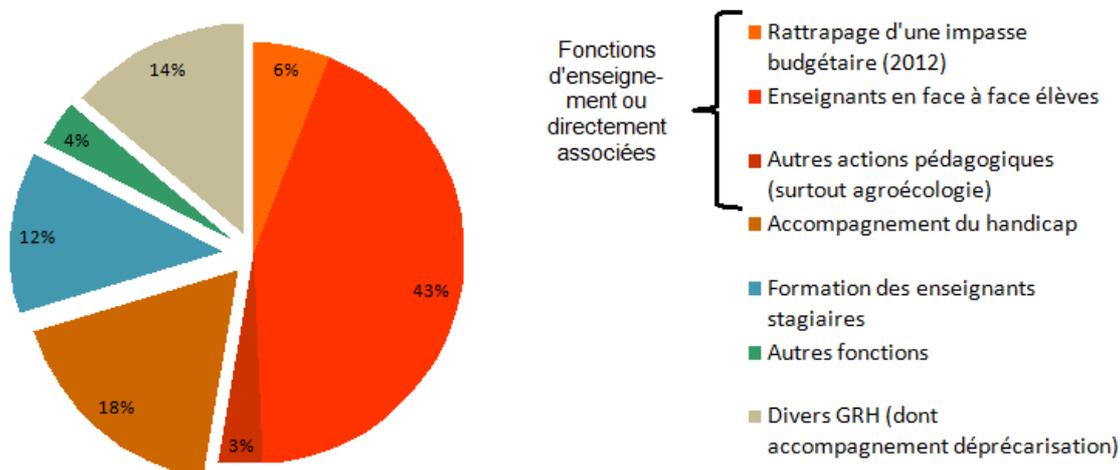
- pour l'enseignement agricole (P143), sont exclus les crédits de financement des AVSI, qui se sont pas inscrits dans le plafond d'emplois ministériel ;
- l'évolution entre 2012 et 2013 est déterminée par l'extension en année pleine des choix antérieurs. Entre les 2 rentrées scolaires, le nombre d'agents de l'enseignement agricole a progressé.

Place de l'ens. agricole dans les effectifs du MAAF (plafonds d'emplois - périmètre 2017)



Dans l'enseignement technique agricole, ces emplois ont été très majoritairement créés dans les fonctions directement liées à la formation (448 emplois, soit 53% des 850 postes créés entre 2012 et 2016) et pour l'accompagnement du handicap (150 postes – 18%). De façon complémentaire, aux rentrées 2015 et 2016, environ 100 postes (12%) ont été créés pour accueillir des enseignants stagiaires en formation à l'ENSFEA.

Utilisation des emplois supplémentaires créés de 2012 à 2016 (EA technique - 850 au total)

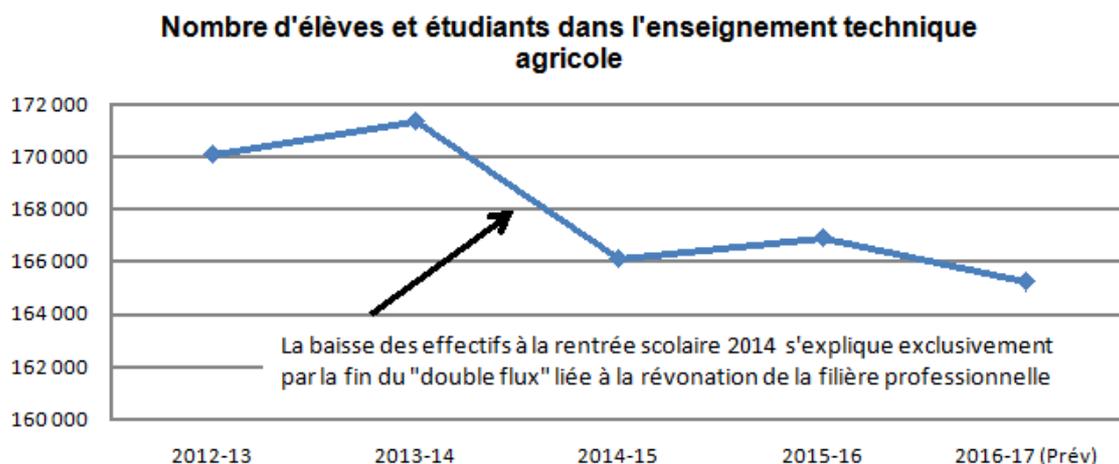


Dans l'enseignement supérieur, les créations de postes ont permis de proposer plus d'emplois au dispositif de déprécarisation, de consolider les enseignements et les fonctions support, de mettre en place l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF).

12. Ces moyens supplémentaires ont permis d'accueillir les élèves et les étudiants dans de meilleures conditions

L'évolution du nombre d'élèves dans l'enseignement technique agricole est marquée, durant la période 2012-2016, par un double phénomène :

- une baisse marquée à la rentrée scolaire 2014, correspondant à la fin du passage de 4 à 3 ans de la scolarité du baccalauréat professionnel (et la gestion du « double flux » d'élèves), pour la filière des services ;
- des évolutions variables du nombre d'inscrit selon les années, marquées par les évolutions démographiques générales et notamment par la scolarisation des jeunes du « baby boom » de l'an 2000.

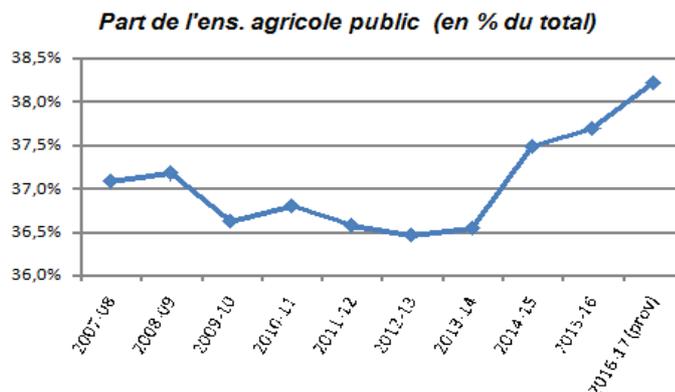
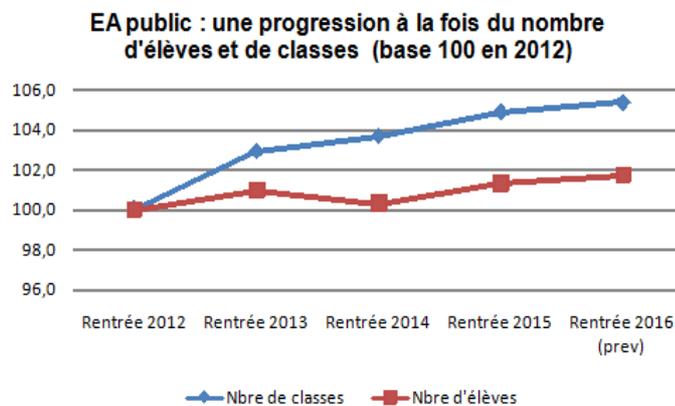


Dans l'enseignement supérieur agricole, le nombre d'étudiants vétérinaires a été augmenté de 400 sur ces dernières années. Au-delà, on constate une progression de 6,1 % du nombre d'étudiants accueillis en cursus de référence (de 12 833 en 2011 à 13 621 en 2015).

Un effort tout particulier a été réalisé pour le développement de l'enseignement technique agricole public, qui s'est traduit par :

- entre les rentrées scolaires 2012 et 2016, le nombre de classes dans le secteur public a augmenté de + 149 (solde des ouvertures et des fermetures) : +80 en 2013, +22 en 2014, +33 en 2015 et +14 en 2016 ;
- une augmentation du nombre de classes (+4,9% entre 2012 et 2015) a été régulièrement supérieure à celle du nombre d'élèves (+1,3%), ce qui se traduit par de meilleures conditions de scolarisation ;

- la part des jeunes de l'enseignement technique agricole scolarisée dans un établissement public a augmenté, après des années de baisse : +1,7 points de hausse entre 2012 et 2016 (de 36,5 % à 38,2%).



Un protocole d'accord a été signé, en juin 2016, entre le Ministre et le Président de l'association des régions de France (ARF), pour la promotion et le développement de l'enseignement agricole public. Ce protocole permettra de formaliser des engagements réciproques entre l'Etat, les régions et les EPLEFPA.

13. Un effort en faveur de la diversité sociale des jeunes et pour l'accueil des élèves en situation de handicap

Une augmentation des crédits alloués aux bourses dans l'enseignement technique agricole. Pour l'année scolaire 2015/16, le taux d'élèves boursiers atteint 33% ; dans l'enseignement supérieur, il est de 50% pour le BTSA et de 30% pour l'enseignement supérieur long. L'enveloppe de crédits allouée aux bourses a progressé entre 2012 (exécution) et 2016 (prévision d'exécution, ARPE compris) de 6,9 M€, soit +7,8 %.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a inscrit l'égalité de traitement des élèves et étudiants de l'enseignement agricole avec ceux de

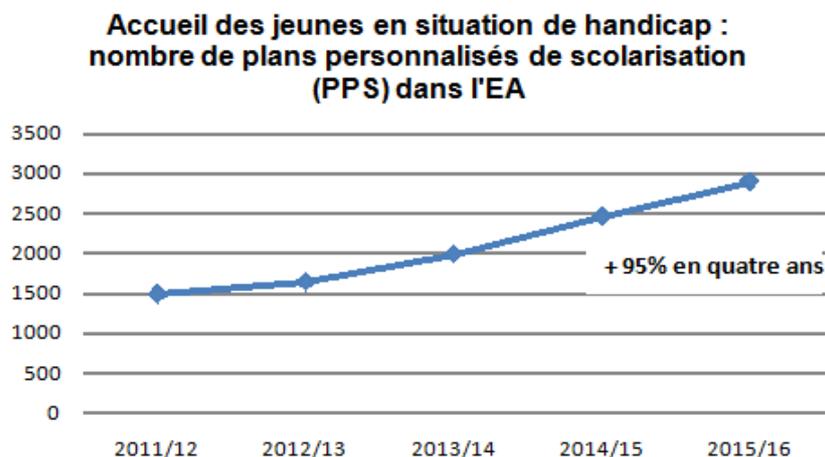
l'Education nationale en matière d'aides sociales. Cette égalité n'existait précédemment que pour l'enseignement secondaire et supérieur court.

Diverses mesures mises en œuvre dans l'enseignement supérieur illustrent l'effort entrepris pour la diversité sociale et l'égalité des chances :

- la réforme des concours communs d'entrée dans les écoles publiques d'ingénieurs et de vétérinaires a permis une meilleure diversité sociale et scolaire des lauréats ;
- l'augmentation du nombre de places aux concours agronomiques accessibles aux titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un BTSA, (de 264 en 2011 à 410 en 2016, soit + 55%) ;
- l'augmentation du nombre de places aux concours vétérinaires accessibles aux titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un BTSA, (de 44 en 2011 à 64 en 2016, soit + 45%) ;
- la mise en place à la rentrée 2016 d'un cycle expérimental et innovant d'accès aux écoles d'ingénieurs pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat professionnel ;
- le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur long (de 666 apprentis en 2011 à 1 021 apprentis en 2015 soit + 53%), avec la mise en place d'un concours commun national.

L'enseignement agricole est naturellement concerné par les mesures en faveur de la jeunesse annoncées au printemps 2016, et notamment l'aide à la recherche d'un premier emploi (ARPE).

L'enseignement agricole a doublé son accueil de jeunes en situation de handicap (passage de 1490 plans personnalisés de scolarisation en 2011/12 à 2886 en 2015/16, soit +95% en 4 ans ; la prévision pour 2016/17 est de 3300 PPS), intéressés par les types de formations offertes et par la taille humaine et le cadre des établissements. Des moyens importants d'accompagnement ont été ouverts en conséquence (environ 5,5 M€ en 2016 ; l'équivalent de 25 à 30 postes d'accompagnateurs de vie scolaire – AVSI ont été créés chaque année).



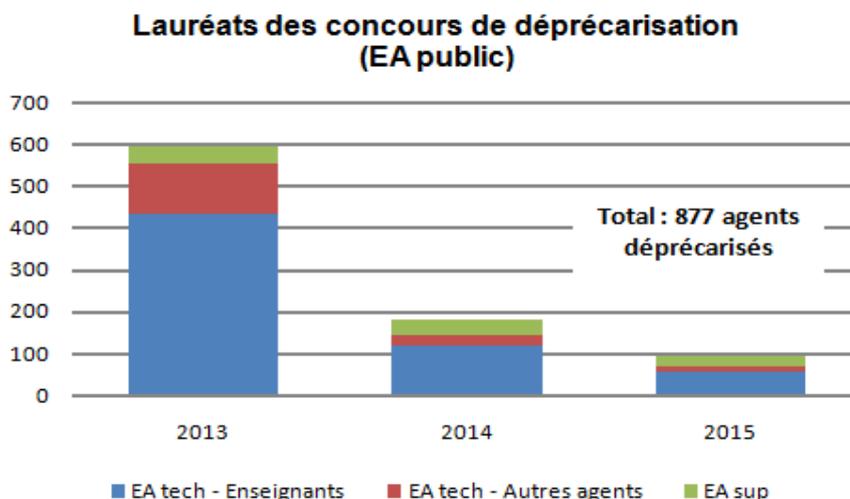
14. Une formation de qualité pour les enseignants de l'enseignement agricole

- Par décret n°2016-854 publié le 29 juin 2016, le ministère a engagé le recentrage des missions de l'établissement sur la formation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement technique agricole, en l'instituant en École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA) qui a succédé à l'ENFA. L'établissement et ses personnels disposent désormais d'un périmètre de missions renouvelé et d'un cadre de partenariats clair correspondant à un enjeu majeur pour l'enseignement agricole.
- L'ENSFEA a été accréditée pour délivrer le master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) » dans la mention « second degré » et co-accréditée dans la mention « encadrement éducatif ».
- La formation des enseignants stagiaires recrutés par concours externe dure un an, avec une alternance de cours à Toulouse et de stages dans les lycées agricoles.

15. Une politique ambitieuse de GRH pour les agents de l'EA

Au-delà de l'augmentation du nombre d'enseignants, l'enseignement agricole a pleinement participé à la mise en œuvre de la politique gouvernementale de déprécarisation des agents contractuels.

Au total 877 agents ont été déprécarisés dans l'enseignement agricole public, technique et supérieur entre 2013 et 2015 et cette action va se poursuivre. Des actions similaires ont été mises en œuvre dans l'enseignement technique privé, au bénéfice de plus de 190 enseignants.



Des mesures financières importantes ont également été décidées, au bénéfice des enseignants :

- la revalorisation générale du point d'indice de la fonction publique de 1,2% en deux temps (juillet 2016 et février 2017) ;
- dans le cadre du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), les grilles de rémunérations des enseignants sont en cours de revalorisation : les gains indiciaires seront progressifs de 2017 à 2019 et la rémunération brute annuelle augmentera de 1100 à 1800 €. Il s'agit de la plus importante revalorisation globale de la carrière enseignante depuis plus de 25 ans. Une partie de primes est transformée en points d'indice. La « hors classe » devient un grade normal d'avancement et, pour reconnaître et valoriser les parcours professionnels, un 3^{ème} grade, la « classe exceptionnelle », est créé.

Des réflexions sont en cours sur l'amélioration des parcours professionnels, des conditions statutaires et des rémunérations des directeurs d'EPLEFPA et des cadres de ces établissements (notamment les directeurs d'exploitations agricoles).

16. Des investissements indispensables dans l'enseignement agricole supérieur

Il a été mis en place un soutien pour les investissements indispensables dans l'enseignement supérieur long pour l'accessibilité, la sécurité, la mise aux normes d'accréditations internationales et la modernisation immobilière (de 9,0 M€/an en 2011 à 15,1 M€/an en 2016). Le nouveau contrat de plan État-Régions 2015-2020 comporte un volet de grande envergure pour l'enseignement public agronomique, vétérinaire et de paysage (51,3 M€ de part État) et plus particulièrement pour l'un des berceaux de l'enseignement vétérinaire à Alfort.

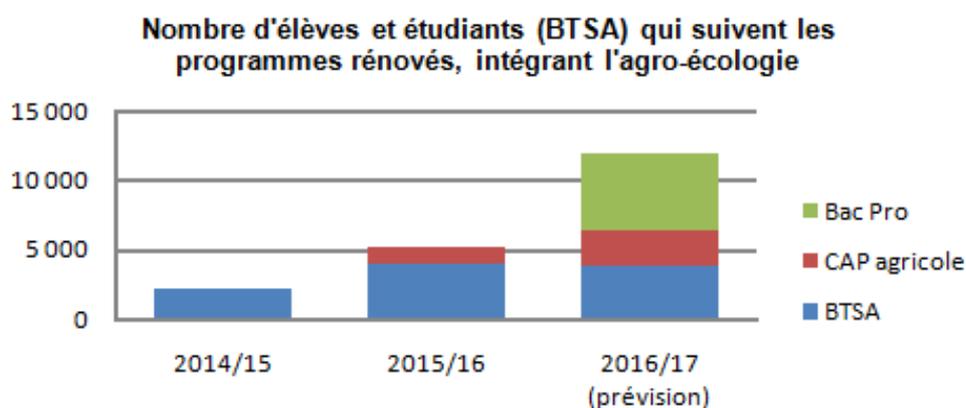
2 / Une forte mobilisation sur le chantier de la transition agro-écologique

21. La rénovation des diplômes dans le cadre du programme « Enseigner à produire autrement »

Le ministère de l'agriculture s'est engagé depuis 2014 dans une rénovation de ses diplômes afin d'inscrire dans les référentiels les principes de l'agro-écologie, dans le cadre du plan d'action « Enseigner à produire autrement ». Le calendrier de ces rénovations a été le suivant, avec des mises en œuvre progressives :

- les BTSA à la rentrée 2014, avec les options « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » et « développement de l'agriculture des régions chaudes »,
- le CAP agricole rénové à la rentrée 2015, pour la spécialité « métiers de l'agriculture »,
- et à la rentrée 2016, le baccalauréat professionnel « conduite et gestion de l'exploitation agricole » (CGEA) et le brevet professionnel « responsable d'exploitation agricole (BPREA).

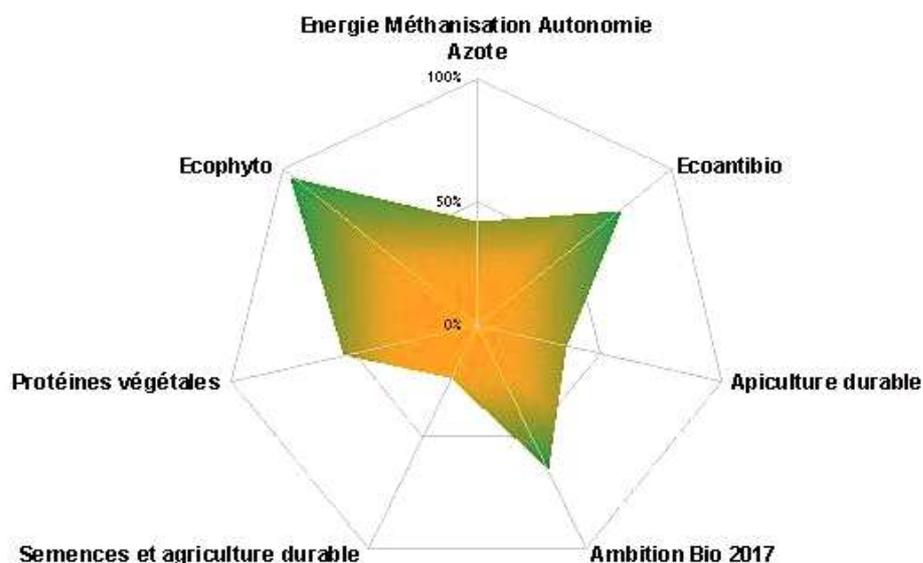
Ces rénovations prennent en compte la complexité et la diversité des systèmes de production et de décision, la gestion de l'incertitude, en accordant une place privilégiée aux démarches d'analyse et de comparaison plus qu'à la seule connaissance de modèles.



22. La mobilisation du réseau des exploitations des lycées agricoles

Les 192 exploitations et 32 ateliers technologiques intégrés aux établissements d'enseignement agricole publics sont pleinement mobilisés dans le cadre du plan « enseigner à produire autrement » pour démontrer la faisabilité et l'intérêt de la transition agro-écologique de l'agriculture française. Ce plan définit des objectifs à atteindre en 2018 et les moyens à mettre en œuvre. Un bilan à mi-parcours sera réalisé en 2016.

Pourcentage des exploitations des lycées agricoles s'inscrivant dans les différents plans d'action du projet agro-écologique pour la France



Ces programmes, outre le fait qu'ils constituent des feuilles de route opérationnelles, redonnent toute sa place à l'exploitation ou à l'atelier technologique au sein des établissements d'enseignement agricole et réaffirment ses dimensions pédagogique et démonstrative.

De nombreuses actions sont engagées pour accompagner le rôle des exploitations et ateliers technologiques dans la transition agro-écologique, et notamment :

- trois appels à projets pilotes, financés par le CASDAR, ont été lancés en 2014 (17 projets financés), 2015 (13 projets) et 2016 (procédure en cours) ;
- 11 chefs de projets de partenariats sont en poste chaque année (il s'agit de jeunes ingénieurs sortant d'école) dans des établissements d'enseignement agricole pour conduire un projet recherche et développement sur ce thème ;
- 103 décharges de service « tiers temps » sont accordées à la rentrée 2016 (contre 63 en 2012) à des enseignants, pour conduire des projets s'inscrivant dans la transition agro-écologique ;
- La formation de plus de 100 référents régionaux, dans les établissements d'enseignement et les DRAAF.

23. La mission « Agriculture – innovation 2025 » et les grandes priorités de recherche

Afin de rapprocher les agriculteurs des acteurs de la recherche et de mieux satisfaire leurs besoins en matière d'innovation, le gouvernement a souhaité mettre en œuvre une large consultation pour poser les bases d'un Plan « Agriculture - Innovation 2025 ».

Le 22 octobre 2015, date de remise des conclusions de la mission, les Ministres Stéphane LE FOLL, Thierry MANDON et Axelle LEMAIRE ont annoncé la mise en œuvre de quatre priorités :

- renforcer la recherche sur les sols agricoles, l'agriculture et le climat, notamment au travers du lancement du programme international « 4 pour 1000 » ;
- placer l'agriculture au cœur de la Stratégie Nationale de Recherche ;
- développer le numérique et l'agriculture connectée ;
- créer des « laboratoires vivants » (*living labs*) pour favoriser l'innovation ouverte au sein des territoires.

Le ministère de l'agriculture a également contribué avec le ministère de la recherche à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de la recherche (SNR). Celle-ci est alignée sur le programme cadre de recherche européen Horizon 2020, notamment au travers du défi sociétal agriculture, alimentation, forêt, pêche, bioéconomie. Il est mis en œuvre en synergie avec les dispositifs territoriaux en faveur de la recherche et l'innovation tel que le Partenariat européen pour l'innovation (PEI).

A la suite de ce travail, le ministère a engagé un travail de prospective, à échéance 2030, sur les métiers auxquels préparent l'enseignement agricole. Les premiers résultats seront disponibles au premier trimestre 2017.

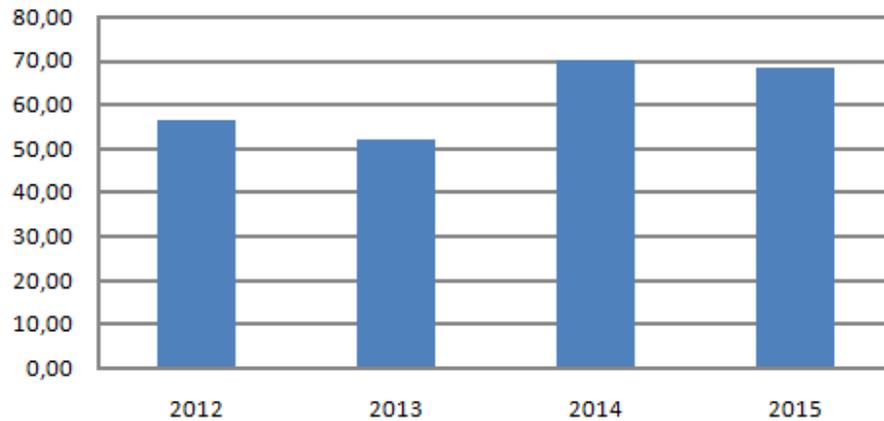
24. La mobilisation des instituts techniques agricoles dans le cadre du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR), financé par le compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR)

L'ensemble des programmes financés par le Compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR) forment le programme national de développement agricole et rural (PNDAR), en ligne avec le projet agroécologique du MAAF, et dont les orientations ont été fixées pour la période 2014-2020, autour des priorités suivantes :

- la transition agro-écologique
- le développement de la programmation des travaux par actions thématiques transversales inter-instituts (i.e. biodiversité et biocontrôle, économie circulaire, agriculture biologique, systèmes innovants en grande culture, réseaux d'élevage ...)

- la capitalisation et la mutualisation des données de la recherche appliquée et la validation et la diffusion des résultats.

**Financements mis en oeuvre par le CASDAR
(prog 776) - M€**

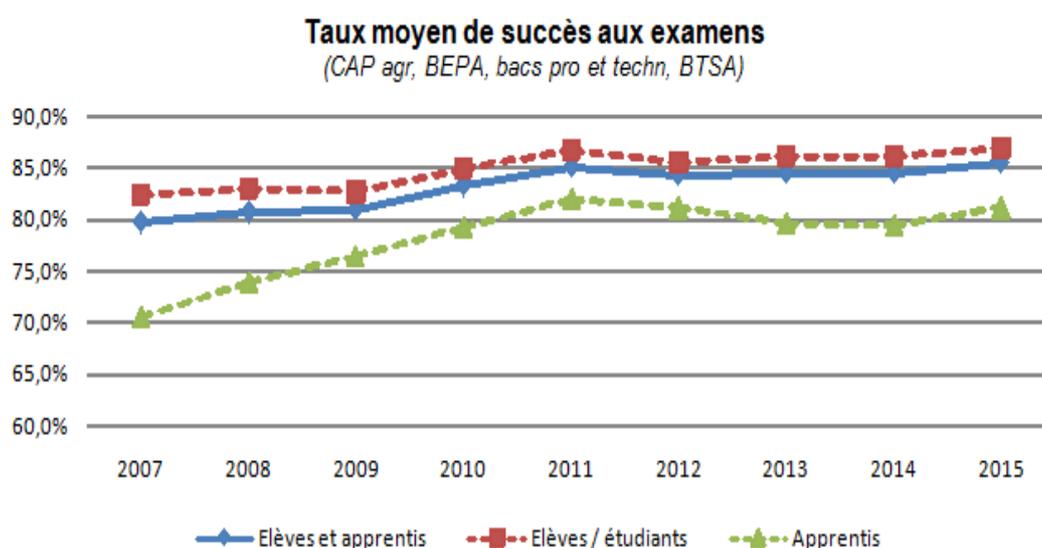


Des contrats d'objectifs, déclinant la mise en œuvre du PNDAR pour les réseaux des chambres d'agriculture et des instituts techniques (coordonnés par l'ACTA) ont été signés respectivement entre le Ministre et les Présidents de l'APCA et de l'ACTA.

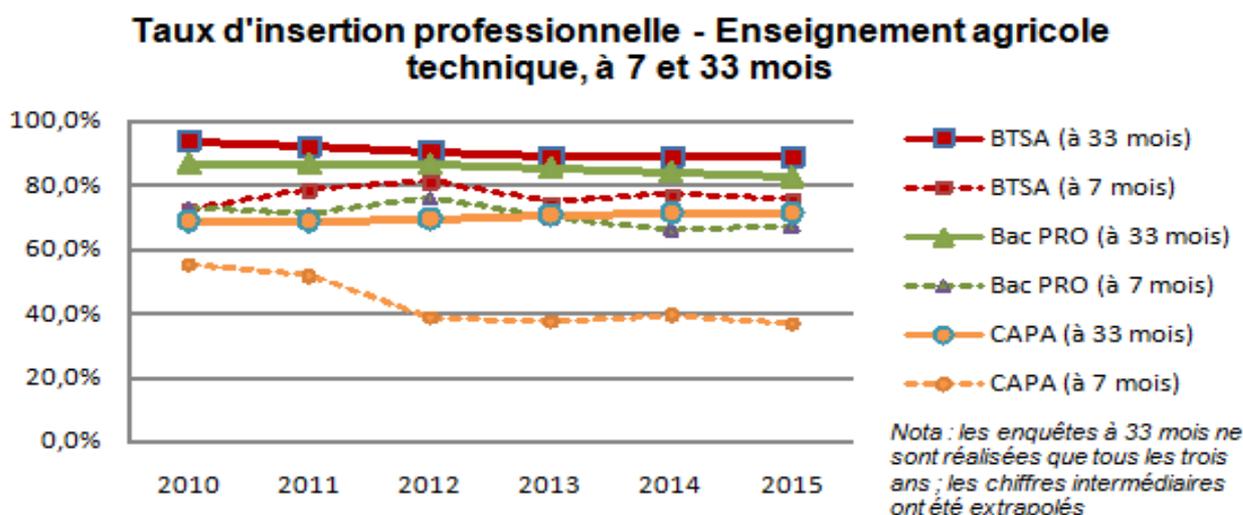
3 / Un enseignement avec de bons résultats, offrant une bonne insertion professionnelle et fondé sur une pédagogie innovante

31. De bons résultats aux examens et une bonne insertion professionnelle

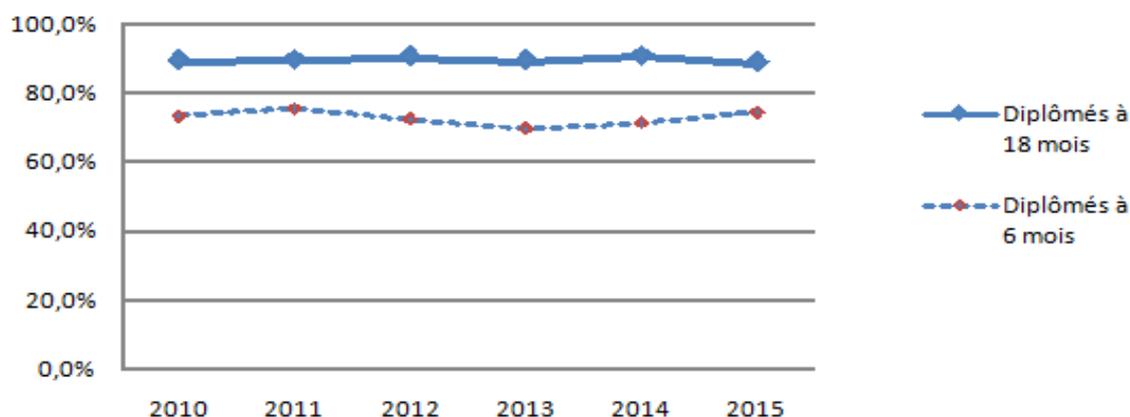
Les taux moyens de succès aux examens sont bons (85 % en moyenne), et en tendance générale à la hausse.



Les taux d'insertion professionnelle sont également bons (83% après un bac pro, ou 89% après un BTSA – taux net d'emploi après 33 mois), tant pour l'enseignement technique que supérieur, ce qui prouve l'adéquation des formations avec les attentes des professionnels.



Taux d'insertion professionnelle - Enseignement supérieur agricole, à 6 et 18 mois (12 mois à partir de 2015)



La situation s'est néanmoins dégradée depuis la crise de 2008. Elle est préoccupante pour l'insertion à court terme (7 mois) des titulaires des CAP agricoles, mais la récente rénovation du diplôme devrait améliorer son attractivité professionnelle.

32. L'innovation pédagogique

L'enseignement agricole a toujours eu recours à la pédagogie de projet, à l'approche pluri-disciplinaire, et à la valorisation des exploitations agricoles rattachées aux lycées. Plus généralement, l'innovation pédagogique constitue un marqueur identitaire fort de l'enseignement agricole. Elle s'exerce à travers l'introduction de nouveaux modes d'apprentissage, d'enseignement ou d'évaluation, avec de nouveaux outils ou de nouvelles ressources et de nouveaux modes d'organisation.

Les principales actions conduites ces dernières années ont été :

- l'organisation des rencontres de l'innovation pédagogique en avril 2015 à l'ENSFEA de Toulouse, avec plus de 400 participants,
- la désignation de 26 référents innovation pédagogique dans les DRAAF et DAAF, avec des actions de formation en avril et novembre 2016,
- la création d'un site dédié à l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole (<http://pollen.chlorofil.fr>) présentant les réalisations mises en œuvre dans des établissements.

33. L'engagement de l'enseignement agricole dans l'apprentissage et la formation professionnelle continue, priorités du gouvernement

Les établissements de l'enseignement agricole associent avec succès en leur sein les trois voies de la formation : la formation initiale scolaire, la formation initiale par apprentissage, la formation continue. Cette organisation est originale et performante. Elle permet une offre adaptée aux différents types de public, dans la perspective de la formation tout au

long de la vie et elle favorise le partage d'expériences et des échanges entre ces différents apprenants.

Le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur long est à signaler : 666 apprentis en 2011 à 1 021 apprentis en 2015, soit + 53%.

34. Le plan de mobilisation pour les valeurs de la République

L'enseignement agricole s'est inscrit pleinement dans la grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République décidée après les attentats de janvier 2015. En raison de l'histoire de cet enseignement agricole, des pratiques qu'il a su développer, des publics accueillis, le ministre a souhaité la rédaction d'un plan national propre, répondant à trois grands objectifs :

- former à la laïcité et lutter contre les discriminations,
- favoriser la citoyenneté et l'engagement personnel,
- lutter contre les inégalités et promouvoir la mixité sociale.

Des actions ont été mises en œuvre dans de nombreux établissements, accordant une place privilégiée au débat, aux temps d'expression et aux supports culturels. Les établissements sont appelés à poursuivre cette mobilisation dans le cadre de plans locaux qui devront être formalisés dans les projets d'établissement.

De façon complémentaire, un travail important touchant à la sécurité des établissements a été engagé.

35. La création de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF)

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a créé l'institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF), établissement public de coopération qui joue le rôle d'université fédérale thématique en agrosciences visible au niveau international, pour répondre aux principaux défis agricoles et environnementaux mondiaux.

36. L'enseignement supérieur agricole qui s'inscrit dans les filières d'excellence

Fréquemment évaluées, les formations et la recherche agronomiques, vétérinaires et de paysage veillent à leur maintien dans l'excellence française (HCERES, CTI) et à l'exemplarité pour leurs homologues européens (AEEEV), voire américains (AVMA), au travers d'accréditations et de certifications reconnues.

L'ensemble de l'enseignement supérieur agricole long est impliqué dans la coopération et le regroupement d'établissements voulus par la loi « enseignement supérieur et recherche » (ESR), avec neuf écoles membres à part entière de COMUE (communauté d'universités et d'établissements) et trois écoles associés d'une COMUE, présentes dans des IdEx et Isite lauréats ou en phase de sélection.